Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260120-2026_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 20 janvier 2026

Date de convocation
13/01/2026

Date d'affichage
13/01/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, R. BIHAN, C. DALLONGEVILLE, A. NOT, P. NOT, Y. NEUDER
Absents excusés : P. LE CORRE, S. THEPAUT, M.L. PERENNES, V. BRICET
Absents non excusés : C. PINSON,

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2026-01

Demande d'achat parcelle communale à Kerzivoal

Madame le Maire expose au Conseil municipal la demande d'achat de terrain communal formulée par Madame BULOT, résidant Kerzivoal – 22340 LOCARN.

Cette vente de terrain communal permettrait à l'intéressé de réaliser des travaux d'extension de sa maison.

Après étude des parcelles, des chemins d'accès et une visite sur place, le conseil émet un avis défavorable à la vente d'une partie de terrain aux intéressés. En effet, la vente entrainerait un enclavement de la parcelle ZW46, aucun autre accès n'étant possible pour cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS VALIDER** la vente de ce terrain ;

Décision du Conseil municipal : rejet

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)